

Guéret, le 9 décembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le pont de Tenèze fermé à la circulation

Le pont de Tenèze, situé sur la RD5, commune de Villard, fut construit en 1933.

Initialement prévu pour supporter une charge de 16 tonnes, cet ouvrage a, au cours des dernières décennies, revu son tonnage à la baisse, avant d'être fermé à la circulation en octobre 2017. L'année suivante, en 2018, une étude permettant de définir la capacité portante de l'ouvrage, a été confiée à un bureau spécialisé. Les résultats ont démontré qu'il n'est pas possible de le rouvrir à la circulation sans procéder, au préalable, à son renforcement par la réalisation de travaux conséquents.

Cette étude a été poursuivie par une inspection détaillée courant décembre 2019. Le rapport établi à cette occasion confirme les conclusions précédentes.

Dès lors, plusieurs scénarios sont envisageables quant à sa réouverture, impliquant des travaux d'ampleur croissante allant jusqu'à la reconstruction du pont à neuf selon le tonnage des véhicules.

En l'absence d'ouvrage de franchissement à Tenèze, les usagers empruntent actuellement un itinéraire parallèle, via le pont de l'Enfer (RD951). Cet itinéraire rallonge le parcours de 7 kilomètres.

A ce jour et en l'état, une réouverture prochaine du pont n'est pas envisageable et serait une prise de risque inconsciente. Les élus du Conseil départemental comprennent les usagers qui en subissent les désagréments mais n'ont pas d'autres choix que d'appliquer le principe de précaution face aux alertes émanant des différentes inspections quant à l'état dégradé de l'ouvrage.

Dans les prochains mois, à partir des conclusions détaillées du rapport d'inspection du CEREMA, le Département procédera à une concertation locale, préalablement à un arbitrage entre les différentes alternatives.

Dates clés :

- **1933** : construction de l'ouvrage en béton armé en prenant en compte une capacité portante de 16 tonnes
- **1982** : limitation de tonnage à 6 tonnes suite à une inspection détaillée
- **1987** : une seconde inspection entraîne une nouvelle limitation de tonnage à 3,5 tonnes
- **1991 - 1996** : relèvement de la limitation à 12 tonnes après des réparations. Cette limitation a été supprimée en **2008** pour des contraintes d'exploitation
- **17 octobre 2017** : l'ouvrage a été fermé à la circulation après un diagnostic réalisé par les services du Conseil départemental et la découverte de morceaux de béton qui se seraient vraisemblablement détachés de l'ouvrage.







